



**LE 14 AOUT 2017**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 14 août 2017 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère  
M. Christian Blouin, conseiller  
M. Pierre Carignan, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère  
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présente: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

Absence motivée : M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

### **SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Monsieur Pierre Renaud, maire fait la présentation des Règlements #1221 et 1222, explique la nature desdits projets de règlements et les conséquences de leur adoption.

#### **Règlement #1221**

Règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour:

- Ajuster la limite de zone pour la zone 6-C derrière l'immeuble sis au 11 000, boul. Sainte-Anne afin qu'elle coïncide avec la ligne arrière du lot conformément à l'article 19;
- Modifier le paragraphe 12° du premier alinéa de l'article 80 afin de spécifier que les restaurants avec ou sans service d'alcool et les bars et les débits d'alcool sont autorisés comme usages additionnels à un hôtel ou un motel ou à une classe d'usage R1 et R2;
- Monsieur le maire mentionne que les dispositions ci-dessus sont susceptibles d'approbation référendaire et qu'elles peuvent être soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter. Les demandes peuvent provenir de zones concernées et contiguës à ces dernières. La description de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité durant les heures ouvrables.
- Modifier l'article 87 afin de préciser que la hauteur en étage comprend le rez-de-chaussée et pour abroger la première phrase du 3<sup>e</sup> alinéa concernant la hauteur d'un bâtiment principal en mètre pour l'arrimer avec la terminologie du chapitre 19;

- Modifier l'article 91 afin de spécifier que les marges de recul d'un bâtiment sont réputées conformes lorsqu'une partie de terrain a été acquise à des fins d'utilités publiques;
- Modifier l'article 121 afin de tenir compte du cas où la hauteur d'un bâtiment principal atteint un certain niveau pour être conséquente avec la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire;
- Modifier les articles 155, 165 et 166 afin de clarifier la localisation d'un accès à la voie publique menant à une aire de stationnement pour un usage autre qu'un usage résidentiel et pour un usage résidentiel;
- Ajouter un article relativement à l'affichage temporaire pour annoncer un évènement ou annoncer une promotion;
- Modifier l'article 338 afin d'autoriser dans les projets intégrés qu'une aire de stationnement peut empiéter devant une façade d'un bâtiment principal dans le cas d'une habitation isolée ou jumelée;
- Modifier le chapitre 19 « Terminologie » afin d'ajouter une définition pour un abri à bois et pour une mezzanine.

Le projet de règlement 1221 sera modifié comme mentionné à l'assemblée de consultation publique de la façon suivante :

- a) Au premier alinéa du titre ainsi qu'à l'article 2 spécifier que l'ajustement de la zone 6-C se fera à même la zone 7-H ;
- b) Concernant l'article 10 relatif aux enseignes temporaires, les modifications suivantes sont indiquées en italique et caractères gras :
  - 1° Une seule enseigne est autorisée apposée à plat sur le bâtiment ou sur poteau **et celle-ci doit être intégrée au bâtiment principal ou à la structure de l'enseigne;**
  - 3° l'enseigne peut être installée sur poteau à une distance minimale de 1 mètre hors tout de toute ligne d'emprise de rue et la hauteur maximale ne doit pas excéder 6 mètres **ou 3 mètres dans le cas où l'immeuble est contigu à la route 138;**
  - 5° la superficie maximale de l'enseigne est de 6 mètres carrés **ou 3 mètres carrés dans le cas où l'immeuble est contigu à la route 138;**

### Règlement #1222

Règlement modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour:

- Modifier la section 13 du chapitre 3 sur le PIIA applicable à l'avenue Royale afin de limiter les interventions aux terrains contigus en enlevant la notion de profondeur d'une distance de 100 mètres et pour ajouter un critère applicable aux interventions sur les bâtiments existants relativement aux bâtiments accessoires;
- Modifier l'annexe 2 sur la liste des bâtiments anciens afin de tenir compte des changements des numéros civiques qui ont touché certains bâtiments patrimoniaux.

Le projet de règlement 1222 sera modifié suite à l'assemblée de consultation publique de la façon suivante :

- a) Le deuxième alinéa du titre se lira désormais comme suit :
- Modifier l'annexe 2 sur la liste des bâtiments anciens afin de tenir compte des changements des numéros civiques qui ont touché certains bâtiments patrimoniaux ***et pour tenir compte de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine bâti à jour au 13 octobre 2016.***

b) L'annexe 2 mentionnée à l'article 4 dudit règlement est modifiée de la façon suivante tel qu'indiqué en italique et caractères gras :

« No de fiche 272, l'expression « 43, rue Simard » est remplacée par « 10956, boul. Sainte-Anne »;

No de fiche 273 est abrogé;

No de fiche 288, l'expression « 209, avenue Royale » est remplacée par « 209, rue Saint-Jean-Baptiste »;

***Abroger la fiche No 307 qui correspond à l'immeuble sis au 11 692, avenue Royale;***

***Ajouter les fiches No 1052 et 1053 qui correspondent aux bâtiments accessoires de l'immeuble sis au 11 081, avenue Royale;***

***Ajouter la fiche No 1056 qui correspond à l'immeuble sis au 11 320, avenue Royale;***

***Ajouter la fiche No 1057 qui correspond à l'immeuble sis au 11 346, avenue Royale;***

***Ajouter la fiche No 1059 qui correspond à l'immeuble sis au 10 947, avenue Royale;***

***Ajouter la fiche 1060 qui correspond à l'immeuble sis au 186, rue Simard. »***

Vingt-et-une (21) personnes sont présentes et aucune question n'est posée relativement à ces règlements.

Fin de l'assemblée publique de consultation à 20 h 21.

**20 h 22      SÉANCE RÉGULIÈRE**

8200-140817      **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

## **RAPPORT**

C.C.U.

. Rapport des permis juillet 2017

### ADMINISTRATION

#### 8201-140817 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

#### 8202-140817 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1701221 à 1701265	61 563,28 \$
Journal des chèques 1701266 à 1701382	281 956,23 \$
Journal des chèques 1701383 à 1701451	125 090,19 \$
Journal des chèques 1701452 à 1701468	198 352,74 \$
Journal des chèques 1701469 à 1701537	220 725,67 \$

#### 8203-140817 **GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT, AVOCATS - AUTORISATION DE PAIEMENT FRAIS JURIDIQUES VILLE DE BEAUPRÉ CONTRE AIM POUR AVIS DE RÉSERVE, CONTESTATION DU DROIT À L'IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE, AVIS D'EXPROPRIATION ET CONTESTATION DU DROIT À L'EXPROPRIATION, ET REQUÊTE EN INJONCTION POUR FORCER LA DÉCONTAMINATION DU TERRAIN**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Facture 41508	5 246,78 \$
Facture 41507	11 200,70 \$
Facture 41506	57 439,11 \$
Facture 41509	57 518,74 \$

#### 8204-140817 **LOCATION DU LOCAL C-5 À ALTERNATIVE JEUNESSE MONT SAINTE-ANNE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le bail avec Alternative Jeunesse Mont Sainte-Anne pour la location du local C-5, du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 décembre 2018 selon le tarif en vigueur.

8205-140817 **CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ  
SOLUTION UMQ**

**Attendu que** conformément à la *Loi sur les cités et villes et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Ville de Beaupré et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

**Attendu que** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0.65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Attendu que** la Ville de Beaupré souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette Actuaires Inc. en conséquence ;

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Beaupré mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville de Beaupré s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc.;

Que la Ville de Beaupré s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

8206-140817 **RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR - BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de radier les comptes suivants :

➤	CRF 1700448	94,16 \$
➤	CRF1600601	58,43 \$
➤	CRF 1600475	112,85 \$

8207-140817 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #2 - CONSTRUCTION  
CITADELLE AGRANDISSEMENT HÔTEL DE VILLE**

**Considérant** la recommandation positive de la firme Coarchitecture concernant le paiement du décompte progressif #2 des travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 104 689,97 \$ plus les taxes soit 120 367,29 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même le budget courant.

8208-140817 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - CONGRÈS 28  
AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 28 septembre au 30 septembre 2017 et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8209-140817 **FORMATION DES ÉLUS**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser Madame Nancy Pelletier à participer à la formation « Rôle et responsabilités des élus » qui sera donnée par la Fédération québécoise des municipalités le 27 septembre 2017 au coût de 385 \$ et d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes.

8210-140817 **FABRIQUE BEAUPRÉ – DEMANDE DE PRÊT TABLES ET CHAISES  
POUR LE SOUPER SPAGHETTI ET AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de verser la somme de 300 \$ à titre d'aide financière;
- b) de prêter des tables et chaises à la Fabrique de Beupré le 17 septembre 2017 pour le souper spaghetti.

8211-140817 **PROTOCOLE D'ENTENTE MAMOT – SUBVENTION FEPTU**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud à signer le protocole d'entente à intervenir entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, responsable du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées.

8212-140817 **CADEAU VILLAGE DE GIOVANNI GEROMETTA – SESTO AL  
REGHENA**

**ATTENDU** le lancement de la biographie de Monsieur Giovanni Gerometta qui se tiendra à Sesto Al Reghena, en septembre 2017;

**ATTENDU** que monsieur Renaud sera présent lors de ce lancement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un cadeau qui sera remis à la Ville de Sesto Al Reghena pour le lancement de la biographie de M. Giovanni Gerometta en septembre 2017 pour un montant maximum de 1 500 \$.

8213-140817 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1221-1**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 1221-1 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement 1192 sur le zonage.* »

8214-140817 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1222**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1222 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.* »

8215-140817 **FOURNITURE EAU POTABLE STE-ANNE-DE-BEAUPRÉ/BEAUPRÉ**

**CONSIDÉRANT** les réseaux d'alimentation en eau potable des villes de Beauré et de Sainte-Anne-de-Beauré;

**CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années les villes ont un point de raccordement intermunicipal en eau potable;

**CONSIDÉRANT** que suivant les travaux d'approvisionnement et de distribution d'eau potable de Sainte-Anne-de-Beauré, les deux villes auront deux (2) points de raccordement intermunicipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'en cas de besoin, l'une ou l'autre des villes peut ou pourra alimenter l'autre en eau potable dans la mesure de leur capacité;

**CONSIDÉRANT** que les débitmètres, déjà installés, permettront la facturation de l'eau au mètre cube, selon le coût de l'activité d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable au rapport financier de l'année précédente + 15%;

**CONSIDÉRANT** que les deux conseils de ville désirent maintenant officialiser cette situation de fait concernant la fourniture en eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que le conseil consente à la fourniture intermunicipale d'eau potable entre les villes de Beauré et Sainte-Anne-de-Beauré en cas de besoin.

8216-140817 **RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN HIVER ET ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général ou Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tout document nécessaire au renouvellement du contrat d'entretien hiver avec Transport Québec (No 7187-17-4413).

8217-140817 **EMBAUCHE DE M. GAÉTAN PELLETIER AU POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR**

**ATTENDU** que le poste a été affiché en conformité avec les dispositions de la convention collective;

**ATTENDU** que M. Gaétan Pelletier occupe, depuis le 5 novembre 2012, un poste de journalier opérateur surnuméraire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement :

- Que M. Gaétan Pelletier soit engagé à titre de journalier-opérateur à temps plein à compter du 14 août 2017;
- Que le salaire de M. Gaétan Pelletier soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de journalier-opérateur, échelon 4.

8218-140817 **AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE #7 ENTREPRISES GNP - LIBÉRATION DE LA RETENUE - PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE ROYALE 2015-2016)**

**CONSIDÉRANT** les recommandations positives de la firme CIMA+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte #7 incluant la retenue partielle de 5% de la valeur des travaux exécutés en 2015 et 10% de la valeur des travaux exécutés en 2016 relativement aux travaux de l'avenue Royale Ouest;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 79 870,36 \$ plus les taxes soit 91 830,95 \$ incluant le paiement final de la libération de la retenue partielle de 5% de la valeur des travaux exécutés en 2015 et 10% de la valeur des travaux exécutés en 2016 et payable par le règlement 1171, le tout conditionnellement à la réception des quittances et tous les autres documents nécessaires.

8219-140817 **AUTORISATION DE PAIEMENT ENTREPRISES GNP - DÉCOMPTE #1 TRAVAUX FEPTU**

**CONSIDÉRANT** les recommandations positives de la firme CIMA+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte #1 relativement aux travaux du FEPTU;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 506 175,25 \$ plus les taxes soit 581 974,99 \$ et payable par le règlement 1212.

8220-140817 **INSTALLATION DES FILETS DE PROTECTION AU PARC DES GOÉLANDS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'installer des filets de protection au parc des Goélands au coût de 5 923 \$ plus les taxes soit 6 809,97 \$. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

8221-140817 **EMBAUCHE DE M. DOMINIC TREMBLAY À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Dominic Tremblay à titre de préposé à l'accueil pour combler un poste de soirs, fins de semaine et jours fériés au tarif horaire de 13,35 \$.

8222-140817 **EMBAUCHE DE MME KIM MARCHAND, PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher Madame Kim Marchand à titre de préposée à l'accueil pour combler un poste de soirs, fins de semaine et jours fériés au tarif horaire de 13,35 \$.

8223-140817 **TRANSFERT DE MME HÉLÈNE BOUCHARD, PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL AU POSTE DE JOUR**

Suite au départ du préposé à l'accueil du centre multifonctionnel du poste de jour, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'accepter de transférer Mme Hélène Bouchard audit poste et de modifier son contrat de travail en conséquence.

8224-140817 **RÉGIE DE L'ARÉNA – MÉDIATION**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'accepter de participer à un processus de médiation dans le cadre du partage de l'actif et du passif de la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré.

8225-140817 **CONGRÈS MME MARIE BOURQUARD**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser Mme Marie Bourquard à participer au congrès de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra du 4 au 6 octobre à Drummondville et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

8226-140817 **RAPHAËL PRÉMONT – AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée par Raphaël Prémont dans le cadre de sa participation au championnat canadien de baseball U21 qui se tiendra du 17 au 20 août à Gatineau;

**ATTENDU** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser à M. Raphaël Prémont la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vingt et une (21) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- Pétition déposée pour l'enlèvement des dos d'âne sur la rue des Érables;
- Dos d'âne sur la rue des Érables;
- Compteurs d'eau;
- Utilisation de l'eau potable pour laver les rues.

## 8227-140817 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 50.

---

Pierre Renaud  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale